



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 mai 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mai 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, David Le Doussal, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gildas Le Bozec

3. ACQUISITION DE TERRAIN RUE SAMUEL BILLETTE

Exposé :

Afin d'améliorer l'entrée de la Ville par la rue Samuel Billette (côté sortie de la RN 165), il est proposé d'acquérir une bande de terrain d'environ 200 m² à la Société BIGARD (voir plan joint). Le prix convenu est de 0,50 € le m². Le bornage sera à la charge de la Ville.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

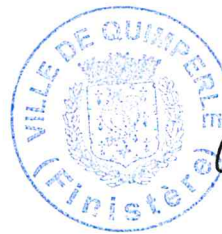
- de donner son accord sur l'acquisition de cette bande de terrain au prix de 0,50 € le m², les frais d'acte et de bornage étant pris en charge par la Ville de Quimperlé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des Notaires de Quimperlé.

Avis favorable des commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et lutte contre les inondations » du 19 mai 2017.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 23 mai 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Michael Quernez
Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.